

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2103394 RAPPORTEUR: Monsieur François DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON

Titre de l'affaire M. et Mme A. et autres demandent au tribunal d'annuler la délibération n° 3 prise le 30 juin 2021 par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées approuvant le PLU de la commune de Bours, ensemble la décision implicite de rejet de leur recours gracieux du 30 octobre 2021.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame A. Thierry et Christine Monsieur A. Pascal Madame D. Denise Monsieur et Madame D. Jean-Michel et Jeanne-Marie Monsieur et Madame D. Alain et Isabelle Madame P. Françoise Monsieur et Madame V. Jean-Claude et Eve	SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour) SELARL GRANGE MARTIN RAMDENIE (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES	RIVIÈRE AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Laurent Monsieur et Madame H. ET S. Stéphane et Sophie Monsieur et Madame T. ET S. Yves-André et Alexandra	Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour)
Défendeur	Monsieur et Madame Y. ET L. Loukman et Perrine Monsieur et Madame S. Laurent et Catherine PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SAS DEMETER ENR	Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître POUDAMPA Vincent (Cour) Maître SORBARA Jean-Gabriel (Cour)

03) **DOSSIER N° 2402749** **RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY**

Titre de l'affaire M. Salah Eddine B. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet prise par la préfète des Landes sur sa demande de délivrance de carte de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Salah Eddine	Maître DUTIN Frédéric
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

04) **DOSSIER N° 2403009** **RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY**

Titre de l'affaire Renvoi du T.A de Bordeaux. Mme Wiam S. demande au Tribunal d'annuler la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 26/01/24 portant refus de titre de séjour.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Wiam	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

Arrêté le 21/04/2026
Le président du tribunal